

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R20-2022-051

PUBLIÉ LE 12 MAI 2022

# Sommaire

## **ARS /**

R20-2022-05-09-00004 - Arrêté N° ARS/2022/241 du 9 mai 2022 portant modification de l' Arrêté n° ARS 2020/115 du 30 avril 2020 confiant à Madame Charlotte MAGNAVACCA, directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bastia l' intérim de direction du Centre Hospitalier Intercommunal de CORTE-TATTONE (Haute-Corse) (2 pages) Page 3

## **ARS / Agence Régionale de Santé de Corse**

R20-2022-04-30-00001 - Arrêté N° 2022-238 du 30 avril 2022 Modifiant la liste des médecins agréés de Corse-du-Sud pour la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre 2022 (10 pages) Page 6

## **CeZOC /**

R20-2022-05-12-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION **??** DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU PLAN ORSEC ZONAL **??** « ACCUEIL ET GESTION DES FLUX MIGRATOIRES AUX FRONTIÈRES MARITIMES **??** DE L' ESPACE SCHENGEN » **??** (2 pages) Page 17

## **Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille / Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille**

R20-2022-05-11-00002 - Arrêté n° 03CPAM2022 du 11 mai 2022 **??** portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d' Assurance Maladie de Haute-Corse (3 pages) Page 20

R20-2022-05-11-00001 - Arrêté n° 04CPAM2022 du 11 mai 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d' Assurance Maladie de la Corse du Sud (3 pages) Page 24

## **SGAMI SUD / SGAMI SUD**

R20-2022-05-09-00006 - arrêté d'ouverture des concours externe et interne d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'IOM (4 pages) Page 28

R20-2022-05-09-00005 - arrêté d'ouverture du recrutement d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer (4 pages) Page 33

ARS

R20-2022-05-09-00004

09/05/2022 : M.Marie-Hélène LECENNE

Arrêté N° ARS/2022/241 du 9 mai 2022 portant modification de l' Arrêté n° ARS 2020/115 du 30 avril 2020 confiant à Madame Charlotte MAGNAVACCA, directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bastia l' intérim de direction du Centre Hospitalier Intercommunal de CORTE-TATTONE (Haute-Corse)

Direction de l'Organisation des Soins  
Département Etablissements de santé

**Arrêté N° ARS/2022/241 du 9 mai 2022  
portant modification de l'Arrêté n° ARS 2020/115 du 30 avril 2020 confiant à Madame Charlotte  
MAGNAVACCA, directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bastia l'intérim de direction du Centre  
Hospitalier Intercommunal de CORTE-TATTONE (Haute-Corse),**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse**

Vu le code de la santé publique, notamment en son article L 1432-2 ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Marie Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié portant application du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié relatif au régime indemnitaire des personnels de direction de établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant la liste des indemnités relevant des exceptions prévues à l'article 7 du décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalier ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu la Circulaire n° DGOS/DGCS/2012/241 du 19 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 14 février 2020 nommant Mme Charlotte MAGNAVACCA directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bastia ;

Vu le changement de situation matrimoniale de Mme Charlotte MAGNAVACCA née LHOMME en date du 12 octobre 2021, entraînant modification de son nom d'usage par suppression de son nom marital.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté N° ARS 2020/115 est modifié et arrêté comme suit.

**Article 2** : Madame Charlotte LHOMME, directrice adjointe au Centre Hospitalier de Bastia en charge des sites extérieurs, est chargée de l'intérim de direction du Centre Hospitalier Intercommunal de CORTE-TATTONE à compter du 15 mai 2020.

**Article 3** : Madame Charlotte LHOMME percevra, durant cette période d'intérim, une majoration de 1,2 de sa part fonction.

**Article 4** : Le directeur de l'Organisation des Soins de l'Agence Régionale de Santé de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Corse et de la Préfecture de Haute-Corse.

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE

ARS

R20-2022-04-30-00001

30/04/2022 :

Arrêté N° 2022-238 du 30 avril 2022 Modifiant la  
liste des médecins agréés de Corse-du-Sud pour  
la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre  
2022



**Arrêté N° 2022-238 du 30 avril 2022  
Modifiant la liste des médecins agréés de Corse-du-Sud  
pour la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre 2022**

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.4127-100 et R.4127-108 ;

Vu le décret modifié n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admissions aux emplois publics et régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret modifié n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires;

Vu le décret modifié n°88-3386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté N° 2020-642 du 26 novembre 2020 modifiant la liste des médecins agréés de Corse-du-Sud pour la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre 2022;

Vu la demande du 4 février 2022 du Dr Bastien MONDET, médecin généraliste, d'être retiré de la liste des médecins agréés de la Corse-du-Sud à compter du 30 avril 2022 ;

*Sur proposition de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse ;*

*Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;*

La correspondance est à adresser impersonnellement à Madame la directrice générale de  
l'Agence Régionale de Santé de Corse  
Quartier St Joseph – CS 13 003 - 20700 Ajaccio Cedex 9 - Tel: 04.95.51.98.98 - Fax: 04.95.51.99.45  
Site INTERNET: <http://www.ars.corse.sante.fr>

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'arrêté N° 2021-528 du 31 août 2021 modifiant la liste des médecins agréés de Corse-du-Sud pour la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre 2022 est abrogé.

La liste départementale des médecins agréés généralistes et spécialistes, prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret modifié n°86-442 susvisé, est arrêtée comme indiqué dans l'annexe jointe.

### Article 2 :

L'agrément est délivré jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2022, date de renouvellement de l'arrêté nommant les médecins agréés dans le département de la Corse-du-Sud.

### Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Corse-du-Sud et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Corse-du-Sud.

### Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ajaccio, le 30 avril 2022

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet  
François CHAZOT

*Annexe à l'arrêté N° 2022-238 du 30 avril 2022 modifiant la liste  
des médecins agréés de Corse-du-Sud pour la période du 01 octobre 2019 au 01 octobre 2022*

**MEDECINE GENERALE**

ANCHETTI François	Centre Hospitalier d' Ajaccio Hôpital Eugénie Bd Pascal Rossini BP 411 Tel : 04.95.29.63.31 ; 04.95.29.63.26 ; 04.95.29.94.62 ; 06.27.24.13.58 francois.anchetti@ch-ajaccio.fr; sec.usld4@ch-ajaccio.fr	20303 AJACCIO CEDEX
ANTONINI Jean Michel	4 rue Prosper Mérimée Tel : 04.95.21.12.69 Fax : 04.83.07.50.33 jm@docteurantonini.net	20000 AJACCIO
APPIETTO Roland	10 Avenue Maréchal Moncey Tel : 04.95.20.35.56 Fax : 04.95.20.97.35 scpexpertisesmedicalescorse@orange.fr	20090 AJACCIO
BALLEJOS Richard	10, Avenue Maréchal Moncey Tel : 04.95.20.32.56 06.03.15.61.56 Fax : 04.88.04.97.65 r.ballejos.expertises@gmail.com	20090 AJACCIO
CALENDINI-MAINCENT Eloïse	CRF Molini BP 916 Tel : 04.95.25.22.00	20 700 AJACCIO

CARROLAGGI J. Paul	Rés. du 1 <sup>er</sup> Consul Bâtiment C2 Rue de Candia Tel : 04.95.20.36.50 ; 06.09.06.72.41 dr.carrolaggi@wanadoo.fr	20090 AJACCIO
CASANOVA René	19 Bd J & B Maglioli Tel : 04.95.22.05.04 casanova.rene@orange.fr	20000 AJACCIO
CUCCHI CHIARELLI M.A	15 Rue Jean Jaurès Tel: 04 95 70 05 65 Fax: 04 95 70 66 97 ccm.groupement-medical@orange.fr	20137 PORTO VECCHIO
DAHAN Thierry	Groupe scolaire Tel: 04.95.24.44.46; 06.08.74.57.33 Fax: 04.86.06.10.34 thierry@docteurdahan.com	20148 COZZANO
DODDOLI Laurent	Maison Moretti Avenue Noel Franchini Tel : 04.95.20.27.04 Fax : 24.95.20.98.53 scmneridoddoli@gmail.com	20090 AJACCIO
DOSSA Philippe	99 Cours Napoléon Tel : 04.95.23.08.13 Fax : 09.59.95.70.96 doc.dossa@free.fr	20090 AJACCIO
GAMBARELLI Erik	54 Cours Napoléon Tel : 04.95.51.35.55 ; 06.09.63.00.72 drgambarellierik@orange.fr	20000 AJACCIO

GRISONI Antoine	Immeuble COFA Route du Port Tel : 04.95.58.41.12; 06.09.51.97.93 antoine.grisoni@orange.fr	20145 SOLENZARA
HUFSCHMIDT	Résidence Les logis de l'aqueduc Bâtiment F Tel : 04.95.28.46.84 dr.jghufschmidt@gmail.com	20 167 MEZZAVIA
KERVELLA Philippe	Les Logis de l'Acqueduc Bâtiment F Tel : 04.95.20.99.33 ; 06.07.25.98.79 philippe.k2a@wanadoo.fr	20167 MEZZAVIA
LIVRELLI François	Avenue Noel Franchini Les Narcisses, Bâtiment A Tel : 04.95.20.38.36 livrelli.f@wanadoo.fr	20090 AJACCIO
LUCAS Yves	Domaine de la Pointe Tel : 04 95 29 40 60 06 11 96 89 60 drlucas@wanadoo.fr	20166 PORTICCIO
LUCIANI Jacques	Résidence L'Oriente Immeuble Le Dauphin 18 Rue Jean Paul Pandolfi Tel : 04.95.76.20.32 docluciani@orange.fr	20110 PROPRIANO

MARCAGGI Paul	Rés. du 1 <sup>er</sup> Consul Bâtiment C2 Rue de Candia Tel : 04.95.22.37.05 Fax : 04.95.22.37.05 dr.pmarcaggi@sfr.fr	20090 AJACCIO
MARCHAL Thierry	4 Rue Prosper Mérimée Tel : 04.95.50.00.01 marchal2a@orange.fr	20000 AJACCIO
MARTELLI Catherine	Les Moulins Blancs – Bât. A Rue Nicolas Peraldi Tel : 04.95.25.37.92	20090 AJACCIO
MEULET Eric	RN196, Viagenti Tel : 04.95.71.80.34 Fax: 01.70.44.84.33 eric-meulet@orange.fr	20131 PIANOTTOLI
NERI Jean Marc	Maison Moretti Avenue Noel Franchini Tel : 04.95.20.27.04 Fax : 04.95.20.98.53 scmneridoddoli@gmail.com	20090 AJACCIO
NOCERA Marie	10, avenue Maréchal Moncey Tel : 06.01.41.15.07 marie.nocera2a@gmail.com	20090 AJACCIO
PAOLANTONI BOUISSET Marie Laure	63 Cours Napoléon Tel : 04.95.22.49.52 Fax : 04.95.23.45.62 marielaure.paol@free.fr	20000 AJACCIO

TAFANI Jean-Paul                      Résidence des Iles                      20000 AJACCIO  
Le Malte A  
Route Des Sanguinaires  
Tel : 04.95.74.67.29 ; 06 74 40 97 83  
jean-paul.tafani@wanadoo.fr

#### **MALADIES INFECTIEUSES**

ABINO J. François                      5, Bd François Salini                      20 000 AJACCIO  
Tel : 06 16 40 20 57

#### **MEDECINE INTERNE**

ABINO J. François                      5, Bd François Salini                      20 000 AJACCIO  
Tel : 06 16 40 20 57

#### **ANGEIOLOGIE**

PARAVISINI J. Marc                      Centre hospitalier d'Ajaccio                      20 303 AJACCIO CEDEX  
27 Avenue Impératrice Eugénie  
Tel : 04.95.29.90.45  
jm.paravisini@ch-ajaccio.fr

#### **CARDIOLOGIE**

PARAVISINI François                      Centre médical                      20000 AJACCIO  
28 bd Pascal Rossini  
Tel : 04.95.21.70.33  
Fax : 04.95.21.67.43  
francois-paravisini@orange.fr

#### **CHIRURGIE GENERALE**

CAPOBIANCO Christian                      3 Rue Pierre Bonardi                      20090 AJACCIO  
Tel : 06.11.52.89.66  
capobianco.christian@orange.fr



## ONCOLOGIE GYNECOLOGIQUE

VERSINI Sauveur  
Diamant II  
20000 AJACCIO  
1 Cours Grandval  
Tel : 04.95.20.32.03  
Fax : 04.95.29.34.37  
centregyndiamant@orange.fr

## ONCOLOGIE MEDICALE

KHOBTA-SANTONI Nataliya  
Centre Hospitalier d'Ajaccio  
20303 AJACCIO CEDEX  
Hôpital Eugénie  
27 Avenue Impératrice Eugénie  
Tel : 04.95.29.90.41  
nataliya.khobta@ch-ajaccio.fr

## PNEUMOLOGIE

MATTEI Jean  
4 Cours Général Leclerc  
20000 AJACCIO  
Tel : 04.95.21.00.44  
Fax : 04.95.51.09.97  
dr.mattei.secretariat@orange.fr

QUILICHINI Rosiane  
4 Cours Général Leclerc  
20000 AJACCIO  
Tel : 04.95.51.33.70  
Fax : 04.95.51.09.97  
rosiane-mattei@orange.fr

## PSYCHIATRIE

DE MARI Joseph  
9 Avenue Eugène Macchini  
20000 AJACCIO  
Place De Gaulle  
Tel : 04.95.21.55.49  
Fax : 09.70.60.04.42  
josmar@orange.fr

GIAUFFER Claude                      Centre hospitalier de Castelluccio                      20176 AJACCIO CEDEX  
BP 85  
Tel : 06.15.95.69.05  
c.giauffer@orange.fr

SICARD Philippe                      Diamant II                      20000 AJACCIO  
6, place du Général de Gaulle  
Tel : 04.95.50.56.06  
jean-philippe.sicard@orange.fr

#### **REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE**

AVENI Fabienne                      CRF Molini                      20 700 AJACCIO  
BP 916  
Tel : 04.95.25.22.00

BELLAMY Gaëtan                      15 Cours Général Leclerc                      20000 AJACCIO  
06.03.78.11.22  
bellamy.gaetan@me.com

#### **RHUMATOLOGIE**

DELARBRE BILLARD Marlène                      Centre Hospitalier d' Ajaccio                      20303 AJACCIO CEDEX  
Hôpital Eugénie  
Bd Pascal Rossini BP 411  
Tel : 04.95.29.94.93  
Fax : 04.95.29.94.78  
marlene.delarbre@ch-ajaccio.fr

CeZOC

R20-2022-05-12-00001

12/05/2022 :

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION  
DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU PLAN  
ORSEC ZONAL  
« ACCUEIL ET GESTION DES FLUX MIGRATOIRES  
AUX FRONTIÈRES MARITIMES  
DE L'ESPACE SCHENGEN »



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION  
DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU PLAN ORSEC ZONAL  
« ACCUEIL ET GESTION DES FLUX MIGRATOIRES AUX FRONTIÈRES MARITIMES  
DE L'ESPACE SCHENGEN »**

**ARRÊTÉ N°**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU** le code frontières Schengen ;
  - VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
  - VU** le code des douanes ;
  - VU** le code de la défense ;
  - VU** le code de la sécurité intérieure ;
  - VU** le code de justice administrative ;
  - VU** le code général des collectivités territoriales ;
  - VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
  - VU** la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ;
  - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
  - VU** le décret n° 2010-224 du 04 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;
  - VU** la note de monsieur de ministre de l'Intérieur du 10 novembre 2021 relative à l'accueil et à la gestion des flux migratoires aux frontières extérieures ;
  - VU** les observations des différents acteurs concernés par le document,
- SUR** proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud,

État-Major de la zone de défense et de sécurité Sud - CeZOC - 62 boulevard Icard - 13010 Marseille  
Tél: 04.91.24.20.18 - [coz.sud@interieur.gouv.fr](mailto:coz.sud@interieur.gouv.fr)

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les dispositions spécifiques du plan ORSEC « accueil et gestion des flux migratoires aux frontières maritimes de l'espace Schengen » de la zone de défense et de sécurité Sud, jointes au présent arrêté, sont approuvées et entrent en vigueur à compter de ce jour.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, les préfets de département de la zone de défense et de sécurité Sud, la préfète de police des Bouches-du-Rhône, les chefs des services concernés par la mise en œuvre du présent plan, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 12 mai 2022

Le préfet de la zone de défense  
et de sécurité Sud

Signé

Christophe MIRMAND

Mission Nationale de Contrôle antenne de  
Marseille

R20-2022-05-11-00002

11/05/2022 :

Arrêté n° 03CPAM2022 du 11 mai 2022  
portant nomination des membres du conseil de  
la Caisse Primaire d Assurance Maladie de  
Haute-Corse



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'économie, des finances et de la relance  
Ministère des solidarités et de la santé**

**Arrêté n° 03CPAM2022 du 11 mai 2022**

portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Corse

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu les désignations formulées par l'IRPSTI de Corse du 08 février 2022 au sein des conseils et conseils d'administrations des organismes de sécurité sociale du régime général ;
- Vu les désignations formulées par le Préfet de la Région Corse en date du 18 mars 2022 ;
- Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Corse ayant voix délibérative :

**1- En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail CFDT

Titulaires M. DUCREUX Louis  
Mme SPINOSI Françoise

Suppléants M. CARRÉ Christophe  
*Non désigné*

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail CGT

Titulaires Mme SARTORI Vilma  
M. VILLA Nonce

Suppléants Mme MAZEAU Sandrine  
Mme VIVARELLI Dominique

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière CGT-FO

Titulaires M. BERTIN Christophe  
M. LANFRANCHI Paul

Suppléants Mme BELLEC Valérie  
Mme GALLETTI FURFARO Sandrine

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres CFE-CGC

Titulaire Mme TAFANELLI Marie-Pierre

Suppléant *Non désigné*

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens CFTC

Arrêté n° 03CPAM2022 du 11 mai 2022  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Corse

Titulaire Mme TRAVAGLINI Julie  
Suppléant M. FERRETTI Jacques

## **2- En tant que représentants des employeurs :**

### Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France MEDEF

Titulaires M. BIANCHI Jean-François  
M. CANIONI Jean-Charles  
Mme PEREZ-PIETROTTI Priscilla  
M. SANTUCCI Jean-Rémi

Suppléants M. ALBERTINI Anthony  
M. GENNARI Cédric  
M. MARIANI David  
*Non désigné*

### Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises CPME

Titulaires M. BODILIS Bernard  
Mme UNGUREANU Ioana  
*Non désigné*

Suppléants *Non désigné*  
*Non désigné*  
*Non désigné*

### Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité U2P

Titulaire Mme MANFREDI Pascale  
Suppléant M. BALDO Vincent

## **3- En tant que représentants de la mutualité :**

### Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française FNMF

Titulaires M. OTTAVIANI Bernard  
M. VAUTRIN Philippe

Suppléants M. MARIN Xavier  
Mme MATTEI Géromine

## **4- En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :**

### Sur désignation de l'Association des accidentés de la vie FNATH

Titulaire *Non désigné*  
Suppléant *Non désigné*

### Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé UNAASS

Titulaires M. STROPPIANA Michel  
*Non désigné*

Suppléants Mme GERVASI Danielle  
*Non désigné*

### Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales UNAF

Titulaire M. LAZZONI Dominique

Suppléant Mme LIBERATORE Cécile

**5- Autres représentants :**

Sur désignation du Syndicat des Travailleurs Corses STC

Titulaire M. BRIGNOLE Jean

Suppléant M. GOURIOU Éric

**6- En tant que personnes qualifiées :**

M. GIUDICELLI François  
Mme NOBILI Laura

**Article 2**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Corse ayant voix consultative :

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants :**

Sur désignation de l'IRPSTI de Corse

Mme ALBERTINI Agathe

**Article 3**

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 11 mai 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour les ministres et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale  
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne

« Signé »

**David MUNOZ**

Mission Nationale de Contrôle antenne de  
Marseille

R20-2022-05-11-00001

11/05/2022 :

Arrêté n° 04CPAM2022 du 11 mai 2022 portant  
nomination des membres du conseil de la Caisse  
Primaire d Assurance Maladie de la Corse du Sud



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'économie, des finances et de la relance  
Ministère des solidarités et de la santé**

**Arrêté n° 04CPAM2022 du 11 mai 2022**

portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu les désignations formulées par l'IRPSTI de Corse du 08 février 2022 au sein des conseils et conseils d'administrations des organismes de sécurité sociale du régime général ;
- Vu les désignations formulées par le Préfet de la Région Corse en date du 18 mars 2022 ;
- Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud ayant voix délibérative :

**1- En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail CFTD

Titulaires	M. CARRÉ Christophe M. PELLEGRIN Jean Frédéric
Suppléants	Mme BIANCHI Laetitia Mme PIOT ALIAGA Frédérique

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail CGT

Titulaires	M. BOSSART Patrice Mme CURCIO Patricia
Suppléants	Mme MAGNIN Véronique M. PUCETTI André

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière CGT-FO

Titulaires	M. BOZZI Alain M. VINCENTI Vincent
Suppléants	M. BERTI Thierry Mme GIACOMINI Céline

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres CFE-CGC

Titulaire	M. GIORDANI Fabrice
Suppléant	<i>Non désigné</i>

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens CFTC

Arrêté n° 04CPAM2022 du 11 mai 2022  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse-du-Sud

Titulaire *Non désigné*

Suppléant *Non désigné*

## **2- En tant que représentants des employeurs :**

### Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France MEDEF

Titulaires M. ANTONI Didier  
M. LODOLO Gilles  
Mme MORESCHI Marie  
Mme QUENU Caroline

Suppléants M. CAMPANA Jean-Claude  
M. STOLTZ Benoît  
M. VARESI Alain  
*Non désigné*

### Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises CPME

Titulaires M. DIPERI Bertrand  
M. FRANCESCHETTI Jean-François  
*Non désigné*

Suppléants M. AZOHRI Laaziz  
*Non désigné*  
*Non désigné*

### Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité U2P

Titulaire Mme MARCAGGI Patricia

Suppléant M. PLASENZOTTI Antoine

## **3- En tant que représentants de la mutualité :**

### Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française FNMF

Titulaires Mme CENTONZE Noëlle  
M. ORSONI Jean François

Suppléants Mme FABIANI Marie Dominique  
M. SCHONT Frédéric

## **4- En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :**

### Sur désignation de l'Association des accidentés de la vie FNATH

Titulaire Mme LEONI Marie Christine

Suppléant *Non désigné*

### Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé UNAASS

Titulaires Mme PAOLETTI Nathalie  
*Non désigné*

Suppléants Mme SCHULZ-VARTANIAN Carole  
*Non désigné*

### Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales UNAF

Titulaire Mme DESCOIN-CUCCHI Laetitia

Suppléant M. PACOUT Cyril

**5- Autres représentants :**

Sur désignation du Syndicat des Travailleurs Corses STC

Titulaire M. LECA Ange-Marie

Suppléant M. CARLOTTI Florent

**6- En tant que personnes qualifiées :**

Mme BERETTI Aline  
Mme FICHOU-FAUST Dominique

**Article 2**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud ayant voix consultative :

**En tant que représentant de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants :**

Sur désignation de l'IRPSTI de Corse

Mme CAMBIAGGIO Marguerite

**Article 3**

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 11 mai 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour les ministres et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale  
de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne

« *Signé* »  
**David MUNOZ**

SGAMI SUD

R20-2022-05-09-00006

09/05/2022 :

arrêté d'ouverture des concours externe et  
interne d'adjoint technique principal de 2ème  
classe de l'IOM



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**  
Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'intérieur Sud

**LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE  
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**Arrêté d'ouverture du concours sur titres pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2022**

N°SGAMI/DRH/BR/25

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 241-1 à L. 242-8 ;

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

**VU** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 27 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

**SUR** proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - Un recrutement par concours externe et interne, sur titres et sur épreuves, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud. Le nombre de postes à pourvoir est de 23 (vingt-trois), dont 15 (quinze) sont proposés aux candidats externes, et 8 (huit) aux candidats internes. La répartition des postes est la suivante :

### Concours externe :

**Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » (EREVM) : 7 postes**

- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Colomiers ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Nice ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Ajaccio ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Gap ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Auch ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Montauban ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Orange ;
- 1 poste de carrossier peintre au SGAMI SUD / DEL / Nice ;

**Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » (AML) : 4 postes**

- 1 poste d'électricien au SGCD de la Préfecture de Lozère à Mende ;
- 1 poste de menuisier au SGAMI SUD / DEL / Marseille ;
- 1 poste de gestionnaire de stock au SGAMI SUD / DEL / Colomiers ;
- 1 poste d'agent polyvalent de maintenance à la DDSP 06 à Cagnes-sur-Mer ;

**Spécialité « Hébergement et restauration » (HR) : 3 postes**

- 1 poste de cuisinier à la CRS 54 à Marseille ;
- 1 poste de cuisinier à la CRS 29 à Lannemézan ;
- 1 poste de maître d'hôtel à la Préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille.

**Spécialité « Prévention et surveillance » (PS) : 1 poste**

- 1 poste d'agent d'accueil et de prévention à la Préfecture de Toulon.

### Concours interne :

**Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » (EREVM) : 4 postes**

- 1 poste de mécanicien automobile à la CRS Autoroutière à Marseille ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Hyères ;
- 1 poste de mécanicien automobile au SGAMI SUD / DEL / Colomiers ;
- 1 poste de carrossier/peintre au SGAMI SUD / DEL / Montpellier.

**Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » (AML) : 3 postes**

- 1 poste d'agent de maintenance et de manutention à la DDSP 05 à Briançon ;
- 1 poste d'armurier au SGAMI SUD / DEL / Colomiers ;
- 1 poste d'électricien au SGCD de la Préfecture de Haute-Garonne à Toulouse.

**Spécialité « Hébergement et restauration » (HR) : 1 poste**

- 1 poste de cuisinier à la CRS 54 / Marseille ;

**ARTICLE 2** - Pour les candidats externes, ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau 3 en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 susvisé.

**ARTICLE 3** - Pour les candidats internes, ce concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au moins une année de services publics.

**ARTICLE 4** - La date limite de retrait des dossiers est fixée au 4 juillet 2022. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 4 juillet 2022. L'examen des dossiers se déroulera à compter du 18 Juillet 2022. Les résultats d'admissibilité seront publiés à compter du 29 juillet 2022.

**ARTICLE 5** - La phase d'admissibilité consiste à réunir le jury pour sélectionner les dossiers des candidats. Cette commission de sélection des dossiers se déroulera à compter du 18 juillet 2022. Les candidats dont la demande d'autorisation à concourir aura été retenue pourront se présenter à l'admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 17 octobre 2022. Elles seront suivies d'une mise en situation et d'un entretien avec le jury. La durée de l'épreuve pratique est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes. Les résultats d'admission seront publiés à compter du 7 novembre 2022.

La prise de poste s'effectuera à compter du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 6** - Un recrutement d'adjoints techniques principaux de deuxième classe est organisé dans les conditions prévues par le code de la défense et notamment à l'article L. 4139-2 du code de la Défense. 2 (deux) postes sont à pourvoir, répartis de la manière suivante :

**Spécialité « Accueil, Maintenance et logistique » :** 1 poste

- 1 poste de gestionnaire armement, à l'ENSAPN de Toulouse.

**Spécialité « Hébergement et Restauration » :** 1 poste

- 1 poste de cuisinier au cercle mixte de Gendarmerie d'Orange

**ARTICLE 7** - La réception et la sélection des dossiers de candidature sont effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale d'orientation et d'intégration. Les candidats dont le dossier est sélectionné sont convoqués à un entretien avec un jury, afin de vérifier l'adéquation entre leur profil et le poste proposé.

**ARTICLE 8** - Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur,

Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 09 05 22

Pour le Préfet par délégation  
La directrice des Ressources Humaines

Françoise ...



SGAMI SUD

R20-2022-05-09-00005

09/05/2022 :

arrêté d'ouverture du recrutement d'adjoint  
technique de l'intérieur et de l'outre-mer

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ  
PRÉFET DE RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE**

**Arrêté d'ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique  
de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2022**

N°SGAMI/DRH/BR/26

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 241-1 à L. 242-8 ;

**VU** le décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**VU** l'ordonnance n°2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;

**VU** le décret n° 2005-902 du 02 août 2005 et le décret n° 2005-1055 du 29 août 2005 relatifs à la mise en œuvre du PACTE ;

**VU** le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

**VU** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté du 11 avril 2022, autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 13 avril 2022, autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022, le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022, le nombre de postes offerts au recrutement par voie du PACTE d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône

**SUR** proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

Le nombre de postes à pourvoir est de 23 (vingt-trois) répartis comme suit :

**Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » (AML) : 10 postes**

- 1 poste de conducteur polyvalent au SGAMI SUD / DEL / Marseille ;
- 1 poste d'agent polyvalent à la délégation des CRS, à Ajaccio ;
- 1 poste d'agent polyvalent à la DCRFPN de Nice ;
- 1 poste d'agent polyvalent au SGC de Cahors ;
- 1 poste d'agent polyvalent au SGC de Foix ;
- 1 poste d'agent polyvalent au SNPS de Toulouse ;
- 1 poste de gestionnaire logistique à la DDSP 11 à Narbonne ;
- 1 poste de gestionnaire logistique à la DDSP 34 à Montpellier ;
- 2 postes de gestionnaires logistiques à la DCRFPN de Nîmes

**Spécialité « Hébergement et restauration » (HR) : 13 postes**

- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 06 / Nice ;
- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 26 / Toulouse ;
- 2 postes d'agent de restauration à la CRS 28 / Montauban ;
- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 29 / Lannemezan ;
- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 54 / Marseille ;
- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 57 / Carcassonne ;
- 1 poste d'agent de restauration à la CRS 58 / Perpignan ;
- 1 poste d'agent de restauration à la DGGN / Gramat ;
- 1 poste d'employé de résidence à la Préfecture de Digne-les-Bains ;
- 1 poste d'employé de résidence à la sous-préfecture de Florac ;

**ARTICLE 2** - La date limite de retrait des dossiers est fixée au 4 juillet 2022. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 4 juillet 2022. L'examen des dossiers se déroulera à compter du 18 juillet 2022. Les résultats d'admissibilité seront publiés à compter du 29 juillet 2022. L'entretien avec les candidats se déroulera à compter du 5 septembre 2022. Les résultats d'admission seront publiés à compter du 3 octobre 2022. La prise de poste s'effectuera à compter du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 3** - Un recrutement d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé au titre des travailleurs handicapés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

Un poste est proposé :

**Spécialité « Hébergement et restauration » (HR) : 1 poste**

- 1 poste d'agent de restauration, à la CRS 60 à Avignon.

**ARTICLE 4** - La date limite de retrait des dossiers est fixée au 4 juillet 2022. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 4 juillet 2022. L'examen des dossiers se déroulera à compter du 18 juillet 2022. Les résultats d'admissibilité seront publiés à compter du 29 juillet 2022. L'entretien avec les candidats se déroulera à compter du 5 septembre 2022. Les résultats d'admission seront publiés à compter du 3 octobre 2022. La prise de poste s'effectuera à compter du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 5** - Un recrutement d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé au titre du PACTE dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

Quatre postes sont proposés :

**Spécialité « Hébergement et restauration » : 4 postes**

- 1 poste d'agent de restauration, à la CRS 28 à Montauban ;
- 1 poste d'agent de restauration, à la CRS 29 à Lannemezan ;
- 1 poste d'agent de restauration, à la CRS 59 à Ollioules ;
- 1 poste d'employé de résidence à la Préfecture de la Lozère, à Mende.

**ARTICLE 6** - La date limite de retrait des dossiers est fixée au 4 juillet 2022. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 4 juillet 2022. L'examen des dossiers se déroulera à compter du 18 juillet 2022. Les résultats d'admissibilité seront publiés à compter du 29 juillet 2022. L'entretien avec les candidats se déroulera à compter du 5 septembre 2022. Les résultats d'admission seront publiés à compter du 3 octobre 2022. La prise de poste s'effectuera à compter du 12 décembre 2022.

**ARTICLE 7** - Un recrutement d'adjoint technique est organisé dans les conditions prévues par le code de la Défense, notamment à l'article L. 4139-2 du code de la Défense.

Trois postes sont proposés :

**Spécialité « Accueil, maintenance et logistique » : 2 postes**

- 1 poste de conducteur polyvalent au SGAMI SUD / DEL / Marseille ;
- 1 poste de conducteur polyvalent à la Préfecture des Hautes-Alpes à Gap.

**Spécialité « Hébergement et restauration » : 1 poste**

- 1 poste d'agent de Restauration, à la CRS 28, à Montauban

**ARTICLE 8** - La réception et la sélection des dossiers de candidature sont effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 juin 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale d'orientation et d'intégration. Les candidats dont le dossier est sélectionné sont convoqués à un entretien avec un jury, afin de vérifier l'adéquation entre leur profil et le poste proposé.

**ARTICLE 9** - Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 09 05 22

Pour le Préfet, par déléguation  
La directrice des ressources humaines

Françoise SIVY

